

Note au Comité de l'A.G.C.T Groupement de Bellevue

Concerne : Groupe d'étude des énergies renouvelables

1. Problématique :

On constate que le prix du pétrole augmente chaque jour et que de nombreuses incertitudes planent quant à son approvisionnement dans les prochaines années.

D'autre part, on voit que de nombreuses entreprises ont mis au point des solutions technologiques permettant d'utiliser l'énergie solaire, ceci même dans notre contrée réputée pluvieuse.

De nombreuses installations de production d'eau sanitaire chaude fonctionnent à satisfaction dans notre canton. Il en va de même de la production d'électricité par cellules photo-voltaïques, en appoint du courant fourni par les Services Industriels.

Il est donc temps d'envisager d'utiliser les énergies renouvelables dans notre groupement, non seulement pour des raisons financières, mais surtout par civisme, afin de préserver l'environnement.

2. Solutions possibles :

L'idée est de trouver des solutions collectives ou individuelles, afin d'abaisser les coûts d'installation, à l'instar de ce que nous avons déjà fait pour les fenêtres de salles de bain ou la réfection des façades.

Production de l'eau chaude sanitaire :

La solution la plus satisfaisante serait une installation de panneaux solaires sur la portion sud du toit de la chaufferie, agrandi côté lac, jusqu'à la limite de propriété.

On aurait ainsi un accès direct pour le couplage du circuit d'eau chaude produit par le soleil avec les circuits des chaudières au mazout.

On pourrait ainsi produire « gratuitement » l'eau chaude de mai à septembre pour nos familles.

Ceci sous-entend l'obtention d'une autorisation de construire, l'approbation des voisins directs de la chaufferie et un accord de tous les membres. (ou la majorité ?)

Une autre possibilité, moins satisfaisante, au cas où la solution collective échoue, est l'installation de kits de panneaux solaires et de bouilleurs dans les maisons des membres intéressés. En d'autres termes, on demanderait à une entreprise de construire un certain nombre de modules et de les installer chez les propriétaires concernés.

Production d'électricité d'appoint :

Il s'agit là de fabriquer du courant électrique au moyen de panneaux solaires, comme on le fait pour les chalets de montagne.

Il existe des centrales photovoltaïques à injection, qui permettent de produire du courant solaire, que l'on peut réinjecter sur le circuit actuel fourni par les S.I.

Bien entendu, cette solution est individuelle ; on demanderait donc des offres pour des systèmes permettant de compenser l'énergie grise dépensée dans nos villas. (Frigo, téléphones, installation TV, ordinateurs, alarmes, etc..)

3. Création d'un groupe d'étude :

Notre groupement de manque pas de compétences et de bonnes volontés !

Il s'agirait, si ce projet sied au comité, de créer un petit groupe de travail composé de personnes ayant des compétences techniques, des membres de la commission de chauffage, et de personnes maîtrisant les méandres de l'administration et de la finance.

Ce groupe aurait pour mission d'élaborer un projet pour la solution chauffage en commun, d'étudier les autres voies possibles et de fournir un rapport détaillé au comité du groupement.

Ce rapport devrait contenir tous les aspects du ou des projets :

- Description technique
- Calcul de rendement
- Autorisations de construire et aspects légaux
- Frais d'entretien
- Financement
- Obtention de subventions ou dégrèvement fiscal

4. Financement :

Lors d'une discussion informelle, madame Otz, Présidente de l'AGCT, s'est montrée favorable au prêt, par le Coin de Terre, de l'argent nécessaire au financement du projet de centrale solaire pour la chaufferie, Nous rembourserions alors, sur notre compte « loyer ». A suivre.

Un dégrèvement fiscal, ou l'obtention d'une subvention pour économie d'énergie, est possible par l'Etat de Genève, sous certaines conditions.

Si cette proposition est retenue par votre comité, c'est avec plaisir que je m'engage à m'investir pleinement, avec l'aide d'autres membres, pour mener cette étude avec le plus grand soin.

Bellevue, le 2 septembre 2005

Jean-François L'haire